

**Conditions d'admission:**

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES, DEP ou TENS);
- N'avoir jamais été déclaré coupable d'une infraction au Code criminel pour laquelle le pardon n'a pas été obtenu;
- Franchir avec succès le processus de sélection.

Vous devez également satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Avoir interrompu vos études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
- Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus;
- Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental.

Présentation du programme:

Le programme Techniques d'intervention en milieu carcéral vise à former des agents correctionnels aptes à travailler dans les établissements de détention du ministère de la Sécurité publique du Québec et du Service correctionnel du Canada.

L'agent correctionnel joue un rôle important dans la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Aux fonctions traditionnelles d'encadrement s'ajoutent celles d'évaluation et d'accompagnement dans le processus de réinsertion sociale. Par conséquent, le programme de Techniques d'intervention en milieu carcéral vise principalement à développer les capacités d'intervenir auprès de la personne incarcérée et de travailler avec d'autres intervenants à sa réinsertion sociale. La nature de la fonction exige de la part des élèves, en toute circonstance, des attitudes de respect, d'esprit d'équipe, d'intégrité, de discipline et de responsabilité.

Fonction de travail:

Agent(e) des services correctionnels dans les centres de détention relevant du Service correctionnel du Canada et/ou du Québec.

Les principales tâches sont :

- Intervenir auprès de la personne incarcérée (encadrement sécuritaire);
- Travailler avec d'autres intervenants en vue de la réinsertion sociale éventuelle des détenus (accompagnement);
- Réaliser des tâches administratives.

À la fin de ce programme, la personne aura atteint les compétences suivantes :

- Se situer par rapport à la fonction d'agent correctionnel
- Appliquer des notions de criminologie à l'intervention carcérale
- Évaluer la personne incarcérée
- Situer les rôles et responsabilités de l'agent correctionnel
- Rédiger des rapports
- Encadrer et accompagner des personnes incarcérées
- Gérer son stress
- Dispenser des soins d'urgence
- Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé
- Expérimenter des méthodes de recherche d'emploi
- Appliquer des techniques d'intervention auprès de personnes en crise
- Se défendre contre des coups frappés et dans des combats corps à corps
- Analyser la fonction d'agent correctionnel au fédéral
- Appliquer des techniques de communication stratégique en milieu carcéral
- Prévenir l'exposition à des agents infectieux
- Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique, le savoir-être et sur les valeurs de la profession d'agent correctionnel
- Identifier les sentences et les alternatives à l'incarcération
- Analyser la fonction d'agent correctionnel au provincial
- Caractériser des clientèles diverses en milieu carcéral
- Appliquer le processus méthodique d'intervention propre au métier d'agent correctionnel
- Utiliser des méthodes d'observation en milieu carcéral
- Intervenir en matière de consommation de drogues en milieu correctionnel
- Comprendre les principes et les procédés de la communication écrite dans son activité professionnelle
- Rechercher des ressources de services sociaux publics et communautaires
- Utiliser les principes et les procédés de la communication écrite pour produire des textes conformes aux besoins de la fonction de travail
- Analyser les problèmes de santé en milieu correctionnel
- Définir les bases du comportement humain et des processus mentaux
- Communiquer en anglais dans son activité professionnelle

Durée totale: 1605h**Bloc:1 (345h)**

- 310-906-AA Sentences et compléments à l'incarcération
- 310-907-AA Rôles et responsabilités de l'agent correctionnel dans le système juridique du Québec
- 310-935-AA Analyse de la fonction d'agent correctionnel au provincial et au fédéral
- 310-938-AA Communications stratégiques au milieu carcéral
- 310-943-AA Devoirs, obligations et responsabilités de l'agent correctionnel
- 601-948-AA Communication écrite

Bloc:2 (315h)

- 109-946-AA Défense contre les coups frappés et dans les combats corps à corps
- 310-903-AA Criminologie et intervention carcérale
- 310-936-AA Stage d'initiation et d'observation
- 310-942-AA Processus méthodique d'intervention en milieu carcéral
- 350-947-AA Psychologie de la personnalité et gestion de stress
- 604-A11-AA Anglais niveau 1

Bloc:3 (255h)

- 109-949-AA Procédés d'entraînement
- 310-934-AA Ressources sociales en délinquance
- 310-941-AA Problèmes de santé et soins d'urgence en milieu carcéral
- 601-945-AA Rédaction de textes relatifs à la fonction d'agent des services correctionnels
- 604-A21-AA Anglais lié à son champ d'études niveau 1

Bloc:4 (285h)

- 310-904-AA Évaluation de la personne incarcérée
- 310-937-AA Méthodes d'observation et rédaction de rapports
- 310-939-AA L'intervention en situations de crise
- 310-940-AA Intervention en matière de drogues en milieu correctionnel
- 310-944-AA Population carcérale différenciée et santé mentale

Bloc:5 (405h)

- 310-909-AA Stage d'intervention en milieu carcéral

